

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de développeur (H/F) économique à la direction Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation Europe et International

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation Europe et International (DGERI) un emploi de développeur (H/F) économique, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- **Animation économique territoriale**

- Mobiliser les collectifs d'entreprises et les associations de commerçants en vue de construire des programmes d'animation de leurs adhérents sur les sujets des transitions et les informer de l'évolution des réglementations
- Assurer le suivi, l'accompagnement et la mise en œuvre de la démarche du collectif d'entreprises du Bas Chantenay
- Organiser des séquences d'animation économique thématiques avec les apporteurs de solutions RSE
- Détecter les projets et les besoins d'accompagnement des TPE-PME à travers des visites d'entreprises ciblées et faire connaître les dispositifs classiques d'appui à la performance et les solutions RSE

- S'appropriier le contenu de l'offre de services RSE et rester en veille sur l'évolution de la réglementation applicable aux entreprises, notamment sur les sujets de transition

- **Foncier et immobilier d'entreprise**

- Dialoguer avec les promoteurs pour orienter le contenu et la forme des programmes
- Venir en appui à la réalisation et à la commercialisation des opérations foncières et immobilières à vocation économique
- Repérer les mouvements d'entreprises qui peuvent présenter des opportunités foncières ou immobilières et les activités qui pourraient se relocaliser dans la ville dense et les accompagner dans ce but
- Commercialiser les fonciers sous maîtrise publique qui restent à céder
- Dialoguer avec les propriétaires pour les inciter à libérer les gisements fonciers présentant un potentiel de densification

- **Démarche de la ville du 1/4 d'heure**

- Piloter l'élaboration des diagnostics économiques dans les centralités et veiller à la mise en œuvre des préconisations de programmation
- Partager avec les élus de quartiers l'offre de proximité à localiser dans les rez-de-chaussée actifs des centre bourgs et des centralités de quartier
- Orienter la forme des rez-de-chaussée des programmes immobiliers neufs pour savoir accueillir l'offre ciblée, dialoguer avec les commercialisateurs pour orienter la mise en location des rez-de-chaussée vacants et avec les promoteurs s'agissant des rez-de-chaussée neufs
- Identifier les porteurs de projet en commerce correspondant à la programmation ciblée et les orienter vers les rez-de-chaussée disponibles
- Accueillir les porteurs de projet en commerce et établir le cahier des charges de leurs recherches de locaux commerciaux

- **Proximité et relation dans les différents quartiers nantais**

- Recevoir, conseiller, guider, orienter les entreprises dans leurs démarches au quotidien en lien avec les autres directions métropolitaines et les partenaires du développement économique
- Mobiliser les collectifs d'entreprises pour faciliter la mise en relation avec d'autres politiques métropolitaines
- Apporter des réponses aux sollicitations des élus et équipes de quartiers sur les sujets économiques ou d'emploi
- Participer à l'instruction des autorisations du droit du sol et notamment des permis de construire à vocation économique

Décide,

Article 1 : L'emploi de développeur (H/F) économique, à la direction Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation Europe et International (DGERI) est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'attaché, à savoir au minimum 395 et au maximum 835, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

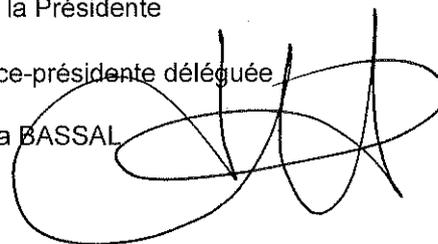
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **25 AVR. 2024**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned to the right of the name Aïcha BASSAL.

Mise en ligne le:
02/05/2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240425-2024_377DEC-AU
Date de télétransmission : 26/04/2024
Date de réception préfecture : 26/04/2024